

api

INFORMATIONS
REGIONALES

HEBDO

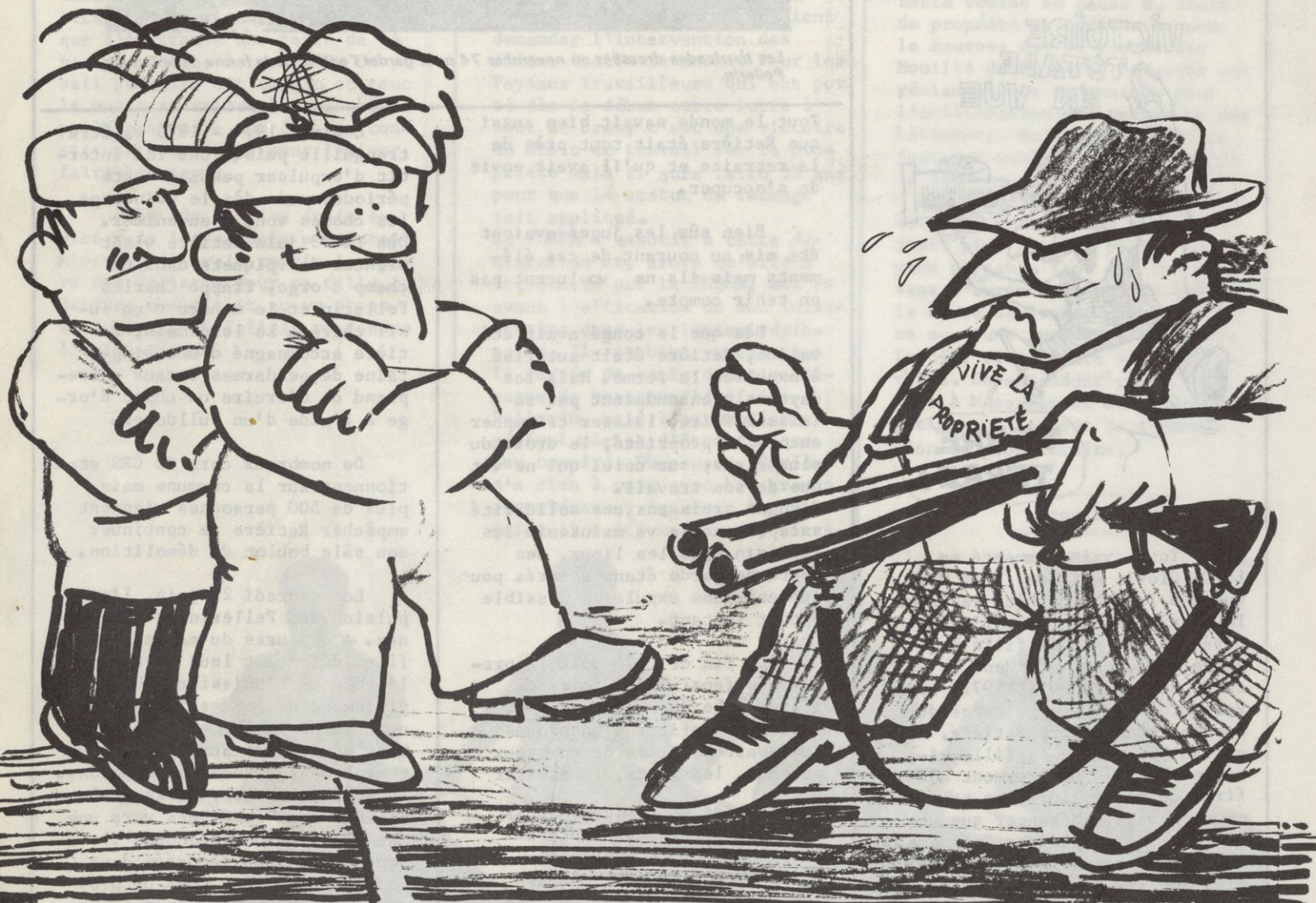
N° 27 / 18 avril

dir. B.Lambert

2F 50

mesanger
vers la

VICTOIRE totale



EXPULSION DU PROPRIÉTAIRE!

MESANGER

la victoire au jugement...

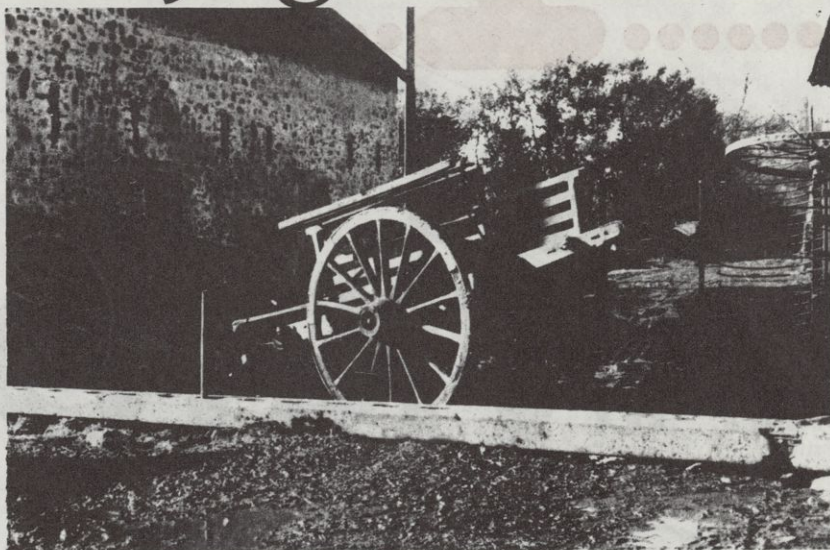
ENFIN!

Enfin, Trois ans après l'expulsion mouvementée du 27 juin 1975, Charles et Marie PELLERIN fermiers à MESANGER, se sont vu reconnaître le droit de réintégrer leurs terres et recevront une indemnité de 80.000 F pour préjudice matériel et moral. En réalité, 8 ans d'efforts pour obliger les juges à appliquer la loi de 1946.

VICTOIRE
TOTALE
EN VUE



Tout avait commencé en 1970. Clovis Retière, chef d'équipe à la SNCF, achète la ferme louée aux Pellerin avec l'indemnité touchée par sa fille à la suite d'un grave accident de voiture. Au mois d'avril 1971, les Pellerin reçoivent un congé du nouveau propriétaire Retière, agissant au nom de sa fille mineure. En 1972 un jugement confirme ce congé alors que tout le monde savait à Mésanger que Retière allait exploiter lui-même. Sa fille est enseignante et de plus souffre d'un handicap sérieux qui l'empêche d'effectuer les travaux de la ferme.



Les barricades dressées en novembre 74 pour garder l'entrée de la ferme de la famille Pellerin.

Tout le monde savait bien aussi que Retière était tout près de la retraite et qu'il avait envie de s'occuper.

Bien sûr les juges avaient été mis au courant de ces éléments mais ils ne voulurent pas en tenir compte.

Dès que le congé avait été validé, Retière était autorisé à expulser la ferme. Mais les paysans n'entendaient pas se laisser faire, laisser triompher encore la propriété, le droit du plus riche, sur celui qui ne vit que de son travail. Pendant trois ans, une solidarité exceptionnelle va maintenir les Pellerin dans les lieux, des tours de garde étant assurés pour prévenir une expulsion possible à tout instant.

La fin de 1974 voit la première offensive des forces de l'ordre. Le 20 novembre 1974, espérant profiter d'un procès qui avait mobilisé de nombreux paysans, les flics, l'huissier

accompagnés de camions à bestiaux et de déménagement, arrivent la bouche en cœur. Mais 100 paysans de Mésanger les dissuadent d'expulser les Pellerin.

L'hiver 1974 - 1975 va être tranquille puisqu'une loi interdit d'expulser pendant cette période, mais dès le printemps les choses vont s'envenimer. Dès le 23 juin Retière vient planter des piquets dans un champ d'orge, frappe Charles Pellerin et le menace d'un fusil chargé. Le lendemain, Retière accompagné d'une vingtaine de gendarmes locaux entreprend de détruire un champ d'orge à l'aide d'un bulldozer.

De nombreux cars de CRS stationnent sur la commune mais plus de 500 personnes viennent empêcher Retière de continuer son sâle boulot de démolition.

Le vendredi 27 juin, l'expulsion des Pellerin est ordonnée. A 6 heures du matin, les flics défoncent leur porte sur l'ordre de l'huissier. Un déploiement de forces impressionnant cerne la ferme. Les meubles et les animaux sont promptement chargés dans les camions. Vers midi Charles, Marie et leurs enfants sont embarqués vers une destination inconnue. Ils sont en réalité déportés dans le Maine et Loire chez un propriétaire qui avait soit-disant accepté de les loger. Charles

...nous ouvre la barrière

Pellerin réussit à prévenir la FDSEA de Loire-Atlantique. Deux cents personnes décident d'aller chercher les Pellerin et de les ramener à Mésanger. A 18 heures, tout le monde est de retour. Les meubles et les animaux sont entreposés chez plusieurs paysans de MÉSANGER. Tout au long de ces événements le maire de la commune se réfugie sous une fausse neutralité, qui n'est que complicité avec le propriétaire. "Retière est libre, la terre est à lui, je ne ferai rien". De son côté le syndicat local ne défend que mollement les Pellerin.

L'expulsion n'a pu être empêchée; malgré la solidarité formidable on ne peut douter: c'est un échec. Les Pellerin sont à la porte, il faut leur trouver un toit et une terre pour qu'ils travaillent.

Dans un premier temps les animaux sont répartis et chaque paysan reverse une partie du lait produit aux Pellerin. Cette situation dure quatre mois avant que l'on trouve une terre de 14 ha appartenant à la SAFER. Un bail précaire est conclu et tout le monde se relève les manches pour construire une étable, constituer des stocks pour l'hiver, faire les semis.

Bien sûr le pire était évité mais le scandale persistait. Alors qu'il avait repris la terre des Pellerin pour sa fille, Retière exploitait au vu et au su de tous. Il fallait reprendre l'initiative.

LA BATAILLE JURIDIQUE

Le statut du fermage existe depuis 1946 mais n'est pas complètement appliqué. Il prévoit notamment que le bénéficiaire d'une reprise doit, pendant 9 ans au moins, participer aux travaux de façon effective et permanente. La fille Retière, bénéficiaire, n'exploitait pas elle-même: la loi était violée. Que faire? Simplement appliquer la loi. C'est la thèse que défend l'avocat des Pellerin devant le tribunal de Nantes, le 21 avril 1977.

Le tribunal de Nantes admet le bien-fondé de l'argumentation des Pellerin et reconnaît que la reprise a été frauduleuse. Cette reprise est donc annulée mais le tribunal accorde des

dommages et intérêts mais pas la réintégration. La bataille est alors portée devant la cour d'appel de Rennes le 10 mars 1978. Après plus d'un mois de réflexion, les juges rennais reprennent l'ensemble de l'argumentation retenue par le tribunal de Nantes.

Le propriétaire Retière n'exploite pas lui-même, de nombreux documents le prouvent, donc la loi a été détournée. Il faut l'appliquer dans son intégralité. Or la loi prévoit bien la réintégration et il n'existe en l'espèce aucune impossibilité de fait à l'accorder. Le tribunal l'ordonne donc et l'assortit de dommages et intérêts de 80.000 F

ET MAINTENANT ?

Les Retière ont deux mois pour libérer les lieux et au besoin les Pellerin pourraient demander l'intervention des flics. Quelle revanche! Pour les Paysans Travailleurs qui ont porté dès le début cette lutte à bout de bras, c'est une victoire du droit du travail sur la propriété mais il aura fallu 32 ans pour que le statut du fermage soit appliqué.

La FDSEA s'associe à cette déclaration et, alors qu'elle a été exclue par la FNSEA, met en avant l'efficacité de son intervention dans les luttes régionales. Il est bien certain que la portée de cette décision dépasse de beaucoup l'affaire Pellerin, mais l'enthousiasme général mérite d'être quelque peu tempéré. D'une part, Retière n'a rien à voir avec les grands propriétaires fonciers à particule: il a été maladroit, alors

on l'élimine. Il faudra voir si cette remise en cause du droit de propriété se vérifie et nous le saurons dès le procès des Mouillé du 20 avril à Nantes qui réclament des indemnités pour l'amélioration des terres et des bâtiments. Mais surtout, il ne faut pas oublier que le prix de la terre a augmenté de 40% en 4 ans et les fermages de 25%. Le poids de la terre pèse toujours plus sur les petits et moyens paysans. Tant que les paysans n'auront pas obtenu que la terre devienne, d'une manière ou d'une autre, un bien collectif, rien n'aura vraiment avancé. En attendant c'est la joie à Mésanger et on attend impatientement le jour de l'expulsion du propriétaire.

Enquête APL



L'AMI BIGARD

Le 21 février 1978, deux paysans de LOIRE ATLANTIQUE, René Loquet et Jean-Louis Guitton, apprennent que la Société BIGARD vient de mettre une saisie hypothécaire sur leurs biens fonciers. Ils risquent ainsi de perdre leur exploitation parce qu'il y a quatre ans, un camion de viande de cette société avait été intercepté lors d'une manifestation agricole.

■ APL - PEUX TU RAPPELER LA SITUATION EN 1974, ET LES RAISONS POUR LESQUELLES LES PAYSANS MANIFESTAIENT ?

- En 1974 une clause de pénurie avait permis des importations massives de viandes, ce qui avait entraîné une chute des cours et donc une baisse du revenu des agriculteurs. Le 19 juillet 1974, une action de grande envergure était lancée, à l'appel de la FDSEA et des Paysans Travailleurs pour la Loire Atlantique. Des camions de viande étaient interceptés dans tout le département.

Nous étions allés à St. Nazaire, et nous rentrions sur Nantes. Entre temps 500 manifestants avaient vidé les stocks des frigos de St. Nazaire dans le Port.

A la Moëre, près de Savenay, on a rencontré un camion frigorifique transportant de la viande et appartenant à Bigard, il a été bloqué par les premières voitures puis ouvert et on a distribué la viande aux touristes.

BIGARD a porté plainte pour le vol de "vol de marchandise", et 7 paysans ont été condamnés le 27 février 1975 à des peines allant de 3 à 8 mois de prison avec sursis et à payer solidairement 75900 F, ce qui représente environ 0,035 % de son chiffre d'affaire en 1974.

On ne s'est pas présenté au procès à St. Nazaire et on n'a pas fait appel; à la place, on a fait une conférence de presse. Il semble qu'on a eu raison car pour l'action de St. Nazaire 16 gars ont été condamnés en première

instance, ils ont fait appel, et ils ont été condamnés encore plus lourdement, décision confirmée par la Cour de Cassation.

■ APL - EST-CE QUE LES AUTRES PROPRIÉTAIRES DE CAMIONS ONT PORTÉ PLAINTE ?

- Seul BIGARD a continué et a maintenu son action en justice, et s'est porté partie civile, alors que d'autres entreprises avaient eu leurs camions interceptés. En septembre 75 il fait bloquer nos comptes au Crédit Agricole. Tout ce qui arrivait sur le compte des sept, devait être bloqué au profit de BIGARD.

■ APL - MAIS VOUS AVEZ TOURNÉ LA DIFFICULTE

- Oui, on a trouvé un système pour nous mettre à l'abri, mais BIGARD a cherché un biais, il l'a trouvé en mettant la saisie sur les biens de deux d'entre nous qui étaient propriétaire d'une partie de leur exploitation. Enfin plus exactement fermier du Crédit Agricole. C'est une menace pour les exploitations car BIGARD peut demander leur mise en vente.

■ APL - MAIS POURQUOI TROIS ANS APRES LA CONDAMNATION ?

Il a demandé la saisie immobilière le 21 février 1978, soit 6 jours avant l'expiration des trois ans qui suivent la condamnation, car passé cette date il ne pouvait plus exercer son droit. Il y a un délai maximum. Quand celui-ci est écoulé, la partie civile ne peut plus rien faire.

■ APL - VOUS AVEZ REAGI FACE A BIGARD ?

- oui, tout d'abord en faisant l'information maximum sur cette affaire. Puis en accord avec les trois Fédérations, Loire Atlantique, Morbihan, Finistère, on a demandé une rencontre avec BIGARD afin de lever la menace.

Nous l'avons rencontré le 11 avril 1978 à Quimperlé, il y avait les trois Fédérations et trois représentants des 7 agriculteurs condamnés dont les deux paysans concernés.

BIGARD a semblé conciliant, conscient de l'employeur que prenait l'affaire parmi les paysans.

Maintenant, on attend que BIGARD confirme par écrit ce qu'il nous a dit oralement, mais c'est une attente vigilante.

Interview d'un Paysan Concerné

* note: condamné solidairement

- Pourquoi 2 saisies immobilière alors que 7 paysans avaient été condamnés ?

- Lorsque vous êtes solidairement condamné à payer des dommages et intérêts à la partie civile, celle-ci peut s'adresser au(x) plus solvable(s) des condamnés pour payer la somme globale. Par la suite, celui ou ceux qui ont payé, peut (vent) demander le remboursement aux autres condamnés.



NOUVELLES DES COUSINS MOUILLÉ DE LA VIENNE

REPRISE EMPECHÉE

"Les temps deviennent durs, les enfants sont de plus en plus difficiles à placer".

C'est ce que pense Mme. Gritton, 80 ans, grosse propriétaire foncière dans une région de grandes exploitations. Retirée dans son château de Bellevue, à Avoailles-Limouzine dans la Vienne, elle a toujours vécu de la location de la terre.

En 1966, elle a loué par 2 baux différents aux frères MOUILLÉ - les cousins des "nôtres", ceux du Bois aux Moines à Cheix-en-Retz - deux fermes sur la commune d'Avoailles, d'une surface de 80 ha, et pour une durée de douze années.

RETOUR A LA TERRE

La digne fille et héritière de Mme. Gritton, veuve avec deux enfants, vivait du rapport d'un magasin d'habillement. Jusqu'en 73.. Mais comme les affaires ne vont plus très bien du côté du textile, elle revient vivre avec sa mère.

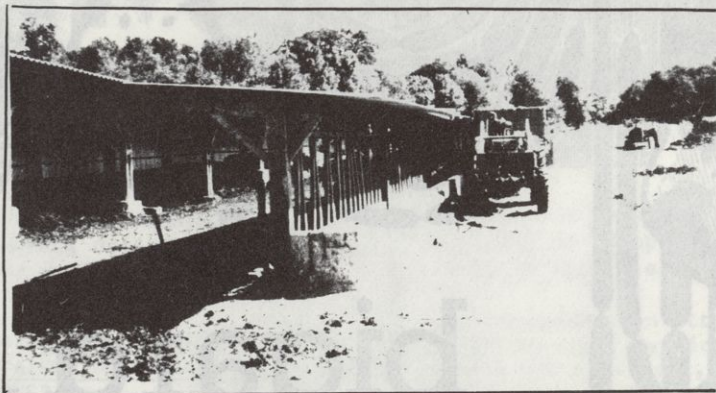
"Étant donné son âge, ma mère ne peut plus gérer ses biens seule".

Bref, elle a envie de se reconvertir dans l'agriculture. Ce qu'elle fait, en augmentant le cheptel, en lançant de nouveaux élevages... et surtout en embauchant des ouvriers agricoles qui devant les conditions d'exploitation et le non respect de leurs droits, ne se laissent pas tous faire.

Sans ces ouvriers pourtant, : "c'est tellement dur en plein hiver, dans la boue, avec l'odeur de fumier, de soigner lapins et moutons... quel dégoût..."

Le dégoût n'arrête cependant pas les vocations. Le petit fils de la propriétaire, qui vient de terminer ses études, annonce son intention de reprendre l'exploitation. Les étudiants ont tant de mal actuellement à se caser...

Mais, pour faire vivre toute cette petite famille, les 25 ha autour du Château ne sont pas suffisants. Alors, on parle de plus en plus de reprise. Et on se vante "Les Mouillé, ils ne vont pas y rester bien longtemps".



L'EXPULSION N'AURA PAS LIEU

Ces derniers qui, après autorisation des propriétaires, viennent d'investir dans une stabulation - salle de traite, et ont entrepris de nombreuses réparations, ne l'entendent pas de cette oreille lorsqu'un huissier vient leur remettre leur congé.

Face à un propriétaire soutenu par tous les "gros" du coin, conseillé par l'avocat de la FDSEA et de la section des fermiers métayers, et informé par le délégué local de la FDSEA (un ancien ouvrier agricole pourtant...) 60 de personnes de la commune se retrouvent pour créer un Comité de Défense. Leur objectif: "permettre aux gens de se défendre eux-mêmes indépendamment de ceux qui se disent défendre tous les agriculteurs et qui, en réalité, soutiennent les propriétaires contre les fermiers qui vivent de leur travail."

En octobre dernier, c'est l'échec de la procédure de conciliation: le propriétaire refuse avec hauteur les propositions amiables des fermiers. Mal lui en prend. Tout récemment, le tribunal paritaire a donné raison aux frères Mouillé: ils resteront sur leur ferme.

LA FETE

Dans ce contexte, des travailleurs de diverses professions et organisations syndicales, qui avaient commencé à tisser des liens depuis le 1er mai dernier, ont mis sur pied une fête populaire. Panneaux, affiches, stands, films, chansons, sketches, autour d'un méchoui, grand bal champêtre le soir.

"Les paysans diront aux ouvriers qui ils sont, les ouvriers expliqueront leurs conditions de vie et de travail, des travailleurs en lutte en rencontreront d'autres!"



MOUILLÉ de cheix.en.retz

PROCES pour les INDEMNITES
tribunal paritaire, JEUDI 20, 14h.

marée noire marée kaki

(MARÉE CACA!)



GRACE À NOTRE VIGILANCE, LE PLAN POLMAR N'A PAS ÉTÉ VOLÉ PAR LES IGNOBLES ESPIONS RUSSES.

un témoin raconte...

LA BRETAGNE GREVE COINCÉE ENTRE LE PÉTROLE ET LE BRUIT DES BOTTES MILITAIRES -

Depuis mars 1967, époque où le "Torrey Canyon" léguait aux côtes bretonnes un pétrole bien gras, les accidents n'ont pas arrêté de se succéder et encore, nous ne parlons pas des dégazages et autres pollutions qui n'en sont pas moins importantes.

Oui, j'ai erré de Paimpol à Brest. Non, je n'ai pas vu une catastrophe naturelle, comme on veut bien nous le faire croire, mais du marron, du noir et beaucoup de vert. Le marron et le noir pour la merde pétrolière, le vert pour la merde militaire qui n'est là que pour surveiller, comptabiliser, s'entraîner sur le terrain de manoeuvre qu'est la Bretagne, et les quelques rares "braves petits gars" qui s'agitent autour des tuyaux et des poubelles ne sont là que pour cautionner une opération publicitaire.

CEUX LÀ C'EST UN FAUX, UN GONFLABLE, POUR LES JOURNALISTES



D'ailleurs, quel est ce travail de nettoyage des plages et dans quel but? Il ne fait plus de doute que seules les plages touristiques auront du beau sable à l'abri avant que les nappes se repandent, tout laisse supposer que ce sable sera déposé sur le reste de la merde avant la venue des premiers touristes. A quand des pancartes sur les plages avec la légende: "Il est interdit de creuser des trous dans le sable"?

Le pétrole, après avoir été retiré de la mer, est stocké dans des fosses creusées dans les dunes. Certains trous sont tapissés de feuilles de plastique, d'autres n'ont même pas cette fragile protection afin d'éviter les infiltrations. Dans la région de Port-sall, Lampaul Ploudalmézeau, le pétrole est déversé directement dans des trous d'eau au milieu des dunes... Je croyais que vous étiez venus enlever le pétrole, pas l'étaler. La merde, Messieurs les Militaires, vous vous y complaisez, et pour mieux vous rouler dedans, vous interdisez l'accès de cette région à toute personne ne possédant pas de "laisser-passer", sous prétexte de ne pas gêner le trafic, cela va de soi. Désolé pour vous, mais toute cette parti de côte, je l'ai parcouru à pied, et ce dimanche 9 avril, je n'ai recensé qu'une dizaine de militaires à travailler et ce, pas toute la journée *... Avouez que sur 10 kms de côte, c'est faible. Il est évident que vous ne pouvez pas être partout, à commander et à agir.

* Au barrage de police, l'interdiction de passer avait pour prétexte le travail. Or personne ne travaillait. Qu'en penser?

Quand on sait que les fosses creusées pour l'échouage de l'Olympic Bravery, en janvier 1976, n'étaient pas encore vides à la fin de l'été de cette même année, on est en droit de se demander si vous n'aimeriez pas les combler, laissant là toute cette saloperie. Etaler la "fiente de Shell" dans les dunes, cela ne suffit pas, alors vous en étalez, vous et votre plan Polmar, dans les fossés à chaque virage: on vous suit à la trace partout où vous passez.

Les radios, la T V, les journaux plaignent le petit oiseau, la marin (on est Humain quand même), détournent, tronquent l'information, condamnent du bout des doigts les pavillons de complaisance, appellent à la solidarité nationale (allez en Bretagne...) et s'arrangent pour nous faire croire que la solution se trouve dans un bon plan Polmar agrémenté d'une puissante police de la mer. ^{urj}

CORMORANS, PINGUINS, MACAREUX ET AUTRES, FOUTEZ LA CLIQUE MILITAIRE ET POLICIERE EN L'AIR ET CE DES AUJOURD'HUI. SINON, DEMAIN, AU PELLERIN, ILS NOUS ABATTRONS COMME DES CHIENS...

Correspondant APL



UNE BONNE CAUSE POUR CHAUTY ?

COMITÉ ANTI marée-noire

Suite à la 1ère réunion du 12 avril, le GRIN invite à une nouvelle réunion pour décider de la constitution d'un Comité Anti-Marée Noire le vendredi 21 avril 20 h 30 à la Fraternité Protestante, rue Amiral Duchaffault, Nantes.

MONTAGE-DIAPHO

Un montage diapos plus une cassette relatant les conséquences écologiques, militaires etc... devrait être disponible aux environs du 24-25 avril. Il a l'espoir d'être diffusé au maximum et attend vos propositions. Pour plus amples renseignements: Bruno Ricquebourg 2, Bd. du Massacre, 44800 - St. Herblain.

CHAUTY: POUR LE NUCLEAIRE... ET CONTRE LES MAREES NOIRES

Le Sénateur de Saint-Herblain est intervenu: "il est inadmissible qu'au XXème siècle on soit aussi désarmé devant les catastrophes à répétition que nos ancêtres du Moyen-Age devant les épidémies de peste... le gouvernement s'est montré négligent... Si les accords internationaux sont mauvais, il faut les changer... Imitons les Etats Unis en créant un service de garde-côte doté d'avions, d'hélicoptères, de radars, de remorqueur de vedettes rapides. Ce service devra être indépendant de la Marine Nationale, sinon il n'en résultera que des frictions. Il faudra d'ailleurs quelque jour limiter la taille des pétroliers, ne

fut-ce que pour des raisons de défense... Il convient de rendre réellement dissuasives les amendes pour dégazage... de surtaxer les cargaisons transportées sur les navires battant pavillon de complaisance qui ne sont pas conformes aux normes, et je me félicite de l'intervention du contrôle maritime, sur plainte du syndicat CGT des marins, sur le navire chypriote de Saint-Nazaire.

"Gouverner, c'est choisir", dit encore Chauty, qui est pleinement d'accord avec la Commission d'Enquête proposée par les Socialistes.

Merci, Chauty. Et pour le nucléaire, il est au point ton plan Polmar?

Correspondance APL

BONNES NOUVELLES

A. BELLAVITA A ETE REMIS EN LIBERTE

La chambre d'accusation tranchera sur le fond de la demande d'extradition le 10 mai prochain

Pour ses écrits, et uniquement pour ses écrits, publiés ou non en Italie dans les années 73-74, Bellavita, journaliste italien qui résidait en France depuis près de quatre années, a donc passé, à la demande des autorités italiennes qui demandaient son extradition, dix jours en prison. Depuis hier soir, il est libre, ainsi en a décidé la chambre d'accusation, à charge qu'il se présente, comme il le fera naturellement, le 10 mai devant les juges français, qui devront examiner la demande italienne. Sans nul doute, la décision du 11 avril, sans préjuger du fond, ou de la nature effective des délits qui sont imputés à Antonio Bellavita par justice italienne, implique néanmoins une appréciation sur leur degré de gravité. Résumant le dossier transmis par la chancellerie romaine, le président de la chambre d'accusation a eu ce mot qui engage l'avenir "Il s'agit d'écrits, d'articles de presse". Et sur ce point, le droit français a une tradition intangible, les délits de presse sont par essence, de nature politique. La convention franco-italienne est formelle sur ce point: on n'extrade pas pour des motifs politiques. Sans s'avancer trop loin sur ce terrain, les juges ont estimé que les faits ne justifiaient pas le maintien en détention.

C'est justement parce que cela n'allait pas de soi, eut égard au contexte italien, et à l'accusation de participation à une organisation terroriste, eu égard aussi aux mauvaises habitudes prises dans ce domaine, que cette mise en liberté est un évènement, même si l'audience décisive aura lieu dans maintenant moins d'un mois.

C'est parce que le rejet de cette demande par la justice et le gouvernement français n'est pas encore formellement acquis qu'un comité de soutien s'est constitué le jeudi 13 et propose outre une réunion le lundi 24 à 20h 30 à la Fraternité, 3, rue Amiral Duchaffault, de poursuivre la campagne de pétition (disponible à la Librairie 71) et a renvoyer à APL: (Bellavita - 26 bis, Bd. R. Schumann) 44300 - NANTES

Pétition nationale

Ancien directeur de la revue italienne CONTROinformazione, installé en France, où il exerce de notoriété publique depuis 1975 le métier de monteur-offset, Antonio Bellavita doit comparaître à nouveau mardi devant la chambre d'accusation (1), les autorités italiennes ayant demandé son extradition. Elles l'accusent de participation idéologique aux Brigades Rouges jusqu'en 1974. Les faits invoqués ne concernent pas une activité clandestine mais des rapports normaux entre une réalité clandestine et un journaliste publiant une revue de contre-information. Cette revue continue de paraître à Milan.

Sans nous prononcer sur la situation italienne, c'est au seul regard du droit français que nous signons ce texte, entendant par cet acte que soient respectées toutes les protections qui, dans notre pays, entourent les activités de presse et la liberté d'opinion. C'est non seulement le droit d'asile qui est une fois encore en cause, mais le respect dû à une liberté fondamentale sans laquelle il n'est pas de démocratie possible. En conséquence, nous demandons aux autorités judiciaires et gouvernementales françaises d'opposer une fin de non-recevoir à la demande italienne, et le droit pour Antonio Bellavita, qui présente en France toutes les garanties de représentation, de continuer à y vivre normalement, ainsi qu'il en a fait le choix.

nom

profession

nom	profession

Un dossier HOMOSEXUALITE ?

Nous avons reçu ce texte anonyme et nous le passons cette semaine malgré quelques réserves. En effet, il nous semblerait plus intéressant d'avoir dans l'APL des témoignages concrets sur le quotidien des homosexuels.

Quelles formes prend l'oppression (par rapport à la Norme Sexuelle) ? Quelles formes prend la répression qui est subie (dans les lieux publics, sur les lieux de travail, à l'armée, par rapport au logement, dans la ville, etc...)

Plutôt que des textes théoriques, il nous semble que l'APL pourrait ouvrir ses colonnes à des témoignages présentant le vécu des homosexuels et homosexuelles. Cette lettre pourrait donc être vue comme un appel à d'autres textes pour constituer au fil des semaines une sorte de dossier homosexualité.

- A. P. L. -



N'AYEZ CRAINTE, MES ENFANTS,
JE VIENS EN AMI, POUR VOUS
EXORCISER ET EXTRAIRE
LE DÉMON QUI VOUS ROUGE

Lettre à ceux qui rasant les murs !

Je crois qu'il est temps pour nous de parler de notre homosexualité en terme de lutte idéologique de classe ; au même titre que la lutte des femmes (quoique celle-ci est un peu plus aisée dans la mesure où il est plus difficile aux homosexuels de s'exprimer du fait des multiples processus idéologiques d'autoculpabilisation et d'autorépression par rapport à la norme sociale). Nous avons donc un combat politique à mener.

Je m'inquiète d'ailleurs qu'à Nantes il n'existe pas de mouvement autonome des homosexuels et homosexuelles. Pour des raisons que tout le monde connaît, je me refuse à donner mon nom ainsi que mon adresse. En effet j'ai déjà reçu des menaces de certains hétérofilcs du coin: des injures, des allusions et une lettre anonyme. Pour éviter toute confusion je ne parlerai que de l'homosexualité masculine telle que je la vis.

QUELLE NORMALITE ?

L'homosexualité est partout présente dans la société ; les pulsions homosexuelles de l'individu s'expriment quotidiennement dans les rapports entre les gens mais elle est souvent à l'état de latence. L'idéologie dominante fonctionne très bien dans la société bourgeoise. Grâce à l'imposition de ses valeurs visant au maintien de l'ordre établi et à la reproduction du mode de production capitaliste (et donc des classes sociales) la bourgeoisie n'a même pas besoin de mettre en oeuvre les appareils d'Etat à savoir la police et la justice pour contrôler les individus qui sont

susceptibles d'enfreindre la Norme sexuelle (sauf cas graves détournement de mineur, exhibitionnisme, etc...).

L'idéologie puritano-chrétienne familiale avec ses schémas, ses habitudes et ses interdits (à noter qu'elle fonctionne aussi bien dans la famille bourgeoise que dans la famille prolétaire mais elle prend des aspects différents) détermine des types de comportements "normaux" et naturels pour des agents sociaux, c'est à dire basés sur le modèle familial hétérosexuel et monogamique de toute société capitaliste et stalinienne.



Il faut essayer de comprendre ce que l'homosexualité peut représenter comme danger aux yeux de la bourgeoisie et de ses alliés objectifs : refus des valeurs virilisatrices, abolition des rôles et des schémas traditionnels, de la famille berceau de la chair à canon et de la plus-value capitaliste et stalinienne, refus de la reproduction comme finalité de l'acte sexuel, établissement du principe de Plaisir, négation de la norme hétérosexuelle, en gros un rapport au monde différent.

C'EST

UNE MALADIE !

Pour ce qui est des dissidents repérés, la tendance à la psychiatrisation est plus forte que l'enfermement et la répression ouverte. En d'autres termes on veut nous considérer comme des malades et nous traiter en conséquence. En fait la classe dominante, très consciente des dangers que représente l'homosexualité pour le système capitaliste, a trouvé un moyen atomisateur et démobilisateur bien plus efficace que la répression physique pour contrôler les pervers et les déviants de la société bourgeoise.

A GAUCHE AUSSI : DES HETEROFLIGS

Je tiens de plus à ajouter que j'en ai ras le cul des comportements hétérosexistes et des propos flicardeux de certains petits minables qui se réclament du socialisme. Pour ces gens-là nous ne sommes que le produit de la déchéance bourgeoise (ils semblent donc ignorer la condition insoutenable d'un jeune prolétaire homosexuel... car ça existe Messieurs, les tantes comme vous dites, dans la classe ouvrière).

"La Révolution sera virile ou ne sera pas: vous les pédés,

allez-vous faire foutre, de toutes façons vous n'avez rien à voir avec le mouvement ouvrier

Tout ça pour dire que pour nous, les gens qui tiennent des discours de ce type s'inscrivent automatiquement dans le camp de la réaction. La morale révolutionnaire, c'est encore la Morale. Pourtant je croyais que Dieu était mort, mais l'Ordre sexuel est encore à l'ordre du jour (en tout cas dans les programmes de certaines organisations gauchistes).

Il est grand temps pour nous de sortir du ghetto homosexuel et de nous organiser afin de lutter contre toutes les formes de répression qui peuvent s'imposer à nous. L'ordure tantouzière, comme ils disent, en a marre de vivre dans l'angoisse et la culpabilisation. Nous nous affirmons que tout individu à des pulsions homosexuelles plus ou moins refoulées (plutôt plus que moins d'ailleurs) par tout un processus de normalisation du désir. Le Désir est polymorphe ; il doit prôner.

A bas les normes sexuelles
A bas la société de classes
Organisons nous et cessons de RASER LES MURS...

"Nous sommes avec les femmes, le tapis moral sur lequel vous essayez votre conscience..."

renvoyeurs de livrets

Le groupe des 27 Renvoyeurs de la région nantaise est une nouvelle fois l'objet de répression de la part de la justice.

Rappelons qu'en décembre-janvier, 12 renvoyeurs de ce groupe étaient inculpés et condamnés à des peines d'amende de 800 à 1000 F et, pour la plupart d'entre eux, à la privation de leurs droits civiques.

Il faut croire que cela n'a pas suffi, puisqu'à nouveau 9 renvoyeurs sont inculpés en avril, dont 6 ayant déjà été condamnés en décembre-janvier. Ces inculpations font suite à un deuxième refus de reprendre les livrets,

avant même que les renvoyeurs n'aient eu connaissance de leur première inculpation.

Mais ce n'est pas tout: le parquet a fait appel pour les renvoyeurs qui n'ont pas été privés de leurs droits civiques en décembre-janvier (c'est injuste... ils n'avaient eu "que" 800F d'amende) Ceux-là se retrouvent donc à la cour d'appel en Septembre à Rennes.

En tout..... une trentaine de procès! mais ce n'est peut-être pas fini..... Alors vous comprendrez que la fête antimilitariste du 2 juillet dans notre région (nord de Nantes) doit être un succès... concrétisant votre soutien.

UN NOUVEAU PROCES

Si nous voulons montrer notre désaccord avec la militarisation, si nous voulons nous battre pour le respect du droit à la libre opinion :

MOBILISONS-NOUS LE VENDREDI
21 AVRIL

à 14 H, au PALAIS DE JUSTICE, pour soutenir trois renvoyeurs qui y seront jugés.

Le soir même, au GALA DE SOUTIEN organisé à la Maison de Quartier des DERVALLIÈRES, rue A. RENOIR à 20 H 30 avec participation de chanteurs.

C.N.S.L.S.
G.R.I.M.
Renvoyeurs

réseau "ALTERNATIVE A LA PSYCHIATRIE"



INFORMATION : rencontre des secrétariats nationaux élargis

Cette rencontre a pour but de mettre en évidence le fonctionnement des réseaux nationaux et du réseau international ; une série de questions de fond devront être abordées sur ce plan.

Ne seront pas abordés, comme point central des discussions, les multiples problèmes de la psychiatrie.

Cette rencontre aura lieu à GENEVE, les 22- 23 Avril 1978 à la maison du Quartier de la Jonction, avenue Ste Clotilde 18 bis.
horaires : du samedi 22 à 9 H, au dimanche 23 vers 17 H.

Pour plus de renseignements sur ces deux journées ou pour tout problème matériel, rendez-vous le mercredi 19 Avril au Centre Social de la Bernardière rue de Dijon à St Herblain (20 H 30).

l'université liquide ... les moniteurs

SITUATION DES MONITEURS

2190 F par an, c'est ce que perçoivent les moniteurs qui sont employés dans chaque UER pour remplir diverses fonctions (bibliothèque, T.P., laboratoires, vente de polycopés et secrétariat)

Pour un service de 8h/semaine, du 1^{er} oct; au 30 juin, nous percevons une indemnité de 240 F/mois qui est restée inchangée depuis 1969. Entre temps le ticket de R.U. est passé de 1,15 à 3,50 et le prix de la chambre en Cité de 80 F à 213 F. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes

Nous dénonçons d'autre part le détournement de notre statut. D'après l'arrêté de 26 novembre 1955, les moniteurs sont "chargés, sous l'autorité des chefs de travaux et des assistants, de guider les étudiants du premier ou second cycle".

Or, nous en venons à assumer des tâches qui étaient auparavant du ressort d'autres personnes telles que bibliothécaires, secrétaires, enseignants etc.... mais ceci pour une rémunération bien moindre.

On nous reproche donc dans une certaine mesure à juste titre de prendre la place de gens qualifiés, et de servir ainsi d'alibi à la politique de pénurie de l'université. Il est évident que nous dénonçons cette situation, mais nous ne saurions en être tenus pour responsables. Après tout, ce sont les conseils d'UER qui définissent à l'intérieur de chaque faculté les affectations des moniteurs! C'est donc à eux qu'ils faut demander des comptes et non pas à nous, qui fournissons un travail tout à fait réel, mais pour une rémunération dérisoire.

Et surtout qu'on ne pousse pas l'ironie (ou la mauvaise foi? jusqu'à parler de bénévolat, comme un étudiant du SEN* l'a fait au cours du Conseil d'Université. Les gens qui peuvent se permettre ce genre de raisonnement n'ont sûrement pas besoin d'un poste de moniteur pour poursuivre leurs études!

* SEN Syndicat étudiant de droite



REPONSE DE L'ADMInistration

Nous avons soumis nos revendications à la Présidence de l'université. Notre vice-président, M. Vilaine, a déclaré reconnaître " que la situation actuelle des moniteurs est anormal et qu'une revalorisation doit intervenir dans le sens d'une juste rémunération de leur travail. La décision sera prise d'après consultation des Directeurs d'UER le 21 mars, par le Conseil d'Université le 24 mars.

Cette solution immédiate du problème de la rémunération par l'université, ne préjuge pas de la réponse à la revendication des moniteurs d'un statut national, garantissant la rémunération uniforme, les moyens de cette rémunération et son indexation".

(Texte lu et approuvé par M. Vilaine lui-même lors de l'entrevue du 10 mars 1978 et publié dans Ouest France du 13 mars 1978)

Pourtant, lors du Conseil d'Université du 24 mars 78, il a

été décidé de se décharger du problème des moniteurs en renvoyant la satisfaction de leurs revendications statutaires et salariales au Ministère aux Universités.

Quand on sait que le dit Ministère ne reconnaît plus aucune existence légale au monitorat depuis l'autonomie des Universités (décidée en 1971), on apprécie à sa juste valeur le manœuvre dilatoire du Conseil d'Université

Nous refusons d'être les spectateurs de cette subtile partie de tennis qui se joue entre les Conseils d'Universités et le Ministère. Nous "aimerions" qu'on cesse de nous traiter avec une telle désinvolture.

Qu'on ne vienne pas non plus nous parler d'une bourse déguisée car:

- notre indemnité est inférieure au taux minimum des bourses
- et jusqu'à preuve du contraire on n'exige pas de prestations de service en contrepartie de la bourse

L'AN PROCHAIN

Et maintenant, parlons un peu de ce qui va se passer l'an prochain. De source sûre, le monitorat va disparaître. Il s'agit donc d'envisager les diverses solutions s'offrant à l'Université.

1. Suppression pure et simple des postes que nous occupons actuellement:

Cela signifierait - la fermeture et/ou transfert complet ou partiel des Bibliothèques de Sections à la Bibliothèque Universitaire centrale: celle-ci sera donc surchargé. (actuellement elle est déjà à peine suffisante) d'où une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les étudiants. Ceux qui ont les moyens de se constituer une bibliothèque personnelle ne seront pas gênés, bien sûr! Mais les autres, et ils sont nombreux devront se passer des livres et de l'aide des moniteurs pour préparer examens et Travaux dirigés.

- les ventes de photocopies pour les étudiants salariés, devant se faire en-dehors des heures normales de fonctionnement de l'Université, se verront supprimés.

- les heures de laboratoire de langues, déjà notoirement insuffisantes seront réduites.....

Sans parler bien sûr du laboratoire pour les étrangers (chiliens, argentins, brésiliens... ils paient déjà très cher (500 F/an), et il suffira donc d'augmenter les prix pour la plus grande satisfaction de Monsieur Stoléro. Ça les incitera peut-être enfin à rentrer chez eux! ("Ces étrangers qui viennent manger notre pain".....)

2.- Une autre solution pourrait être envisagée: employer des gens

qualifiés à notre place. Mais les directeurs d'UER vous le diront:

".... ne pouvant nous permettre de payer les moniteurs de façon décente, nous ne pouvons sûrement pas faire face à de telles dépenses supplémentaires." (Le personnel titularisé coûte bien sûr beaucoup plus cher que les moniteurs).

3.- Le troisième solution réside donc en l'emploi de vacataires dont on connaît la situation précaire et ambiguë n'ayant rien à envier à celle de moniteur. De toute façon, cette solution ne saurait être que pontuelle. "Revenant" quand même plus cher que les moniteurs (il est difficile de faire à moindre coût), les vacataires ne rempliraient en tout état de cause que les fonctions considérées comme "rentables" par l'administration. Tout ce qui est relatif à l'aide aux étudiants serait supprimé (pas rentable!)

Nous ne brosons pas là un tableau apocalyptique de l'université de demain. Nous trions simplement les conclusions d'un processus déjà engagé. (Dans certaines universités: Paris VII, Marseille....., le monitorat est déjà supprimé et non remplacé). Nous nous "demandons" comment la présidence tranchera entre les impératifs de gestion financière et le maintien o même "l'augmentation du potentiel de l'université en termes pédagogiques? (selon la propre expression de M. Vilaine. Déclaration du 10.3.1978) On connaîtra la réponse à cette interrogation en même temps qu'on saura le sort définitif réservé aux revendications des moniteurs.

Ainsi donc, pour que:



- une fois de plus, la politique de pénurie ne l'emporte pas

- que les étudiants ne soient les laissés-pour-compte.

- que les critères sacro-saintes de gestion financière ne l'emportent pas encore sur les déclarations de principe toute fumeuses qu'elles soient le plus souvent ("Tout le monde reconnaît le bien-fondé de nos revendications mais personne ne prend la "responsabilité" de délier les cordons de la bourse.....)

- et que la fameuse démocratisation de l'université (ce "serpent de mer" que le ministère agite périodiquement à propos de la situation dans l'éducation nationale!) se traduise pour une fois dans les faits.

Rejoignez ce combat qui est non seulement celui des moniteurs mais également celui de tous ceux que la détérioration croissante des conditions d'étude préoccupe!

CENTRE NANTES TIERS-MONDE

L'équipe du Centre Nantes Tiers-Monde qui a réalisé un montage audio-visuel sur une Multinationale française Pechinez-Ugené - Kullmann (P.U.K.), envisage une soirée débat autour de ce montage avec la participation du Michel Beaud co-auteur des livres parus au Seuil: "Une Multinationale Française: P.U.K." et "Dictionnaire des Groupes Industriels et financiers en France".

Nous donnons rendez-vous à toutes les associations, groupes

partis, individus etc.... intéressés par cette initiative à une réunion de préparation le

JEUDI 20 AVRIL à 20H30
au local
du CNTM 9, rue des Hauts-Pavés; Nantes

Pour tout contact et demande de renseignements complémentaires, écrire à:

"Centre-Nantes-Tiers-Monde"
c/o. Lofc BONNET
7, allée Alphonse - Beillevaire
44700 - ORVAULT

le mouvement indien aux U.S.A.

"NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ"

Film sur le mouvement indien américain

Vendredi 21 avril et
Mardi 2 mai

à la Bourse du Travail 8 rue Arsène Lebour

Le Comité de Soutien à l'Américain Indian Movement et Ecologie 44 présentent, le vendredi 21 avril et le mardi 2 mai à 21 h, à la Bourse du Travail; le film "Nous parlons, vous écoutez", document unique sur le mouvement indien passé et présent.

Ce film couleurs, tourné initialement pour la télévision en juillet 1974 aux Etats-Unis, expose le combat mené par les Indiens d'Amérique du Nord pour leur survie, pour la Sauvegarde de leur mode de vie et de Pensée, et pour mettre fin au pillage des ressources naturelles.

L'Américain Indian Mouvement représente, et a le soutien total de plus de 90% du million d'Indiens des Etats-Unis. Il est profondément lié aux autres Indiens d'Amérique, des Mapuches



du Chili aux Dene du Canada, comme en témoigne la Conférence internationale des Nations Indiennes à l'O.N.U., en Septembre 77 à Genève.

"Il serait juste et symbolique que les bateaux en provenance du monde entier qui franchissent le Golden Gate aperçoivent d'abord une terre indienne, et qu'ainsi leur soit rappelée la véritable histoire de cette nation." Cette déclaration lors de l'occupation de l'île d'Alcatraz, en 69, la

lutte de Wounded Knee et la Conférence de Genève, sont des appels à la reconnaissance et à la solidarité internationales, et autant de questions posées à notre civilisation de "progrès".

Après plus de 300 ans de génocide et d'éthnocide, les Indiens résistent et redisent au monde blanc leur message de sagesse de respect de la nature, leur message d'être humain.

BOURSE du TRAVAIL - Vendredi 21 avril et Mardi 2 mai à 21 h
Prix des places =10 F.

Boycotter l'ARGENTINE

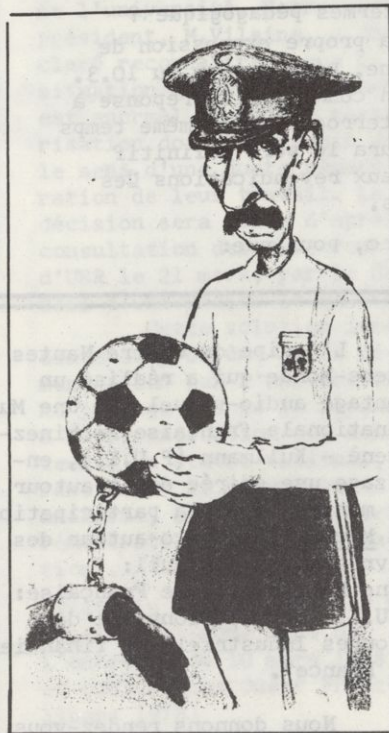
Dans le cadre d'une semaine nationale d'action pour le boycott de l'Argentine, le comité Nantais organisera du

24 au 28 avril
des soirées d'information - débat à Nantes et alentours.

Lieux - dates - et "programme" dans le prochain numéro de l'APL.

Dès à présent le comité appelle à un rassemblement le vendredi le 28 avril à 18 heures, place de Change - rue piétonne....

Pour préparer cette semaine, prochaine réunion du comité le mardi 18 avril à 20H30 à la Fraternité Protestante.



WEEK END

Amérique du sud

29 - 30 avril Parthenay Palais des Congrès W.E. d'information et de réflexion sur l'Amérique du Sud

(Argentine - Mouvements de Libération - histoire et avenir de l'Amérique du Sud - comment agir)

Pour un changement de situation

Tous renseignements:
P. Michenot
lot. Valses
79340 MENIGOUTE



FOLK

Folk St Jean de Boiseau
22 Avril à 20 H 30 Salle municipale

- Bétélian (pays nantais)
- Sonneurs Gréllier

Michinaud

- groupe La Grabotte (vendée)

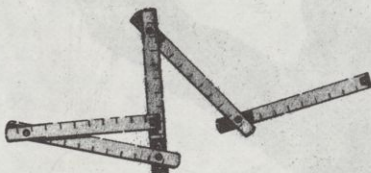
- groupe Le Poulet Sauvage (Gascogne)

- La Bousine (Berry)

entrée : 10 F

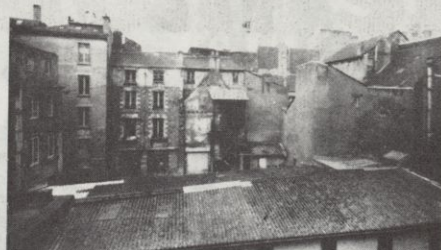
Amicale laïque de St Jean de Boiseau

**LE BOUFFAY .
par derrière
les façades**



L'association Talasa, groupe de créations audio-visuelles et de recherche culturelle fait une expo-photo :

sujet : Le quartier du Bouffay tel que nous l'avons perçu : une réalité différente de celle que l'"ON" veut nous donner à voir.



Lieu de l'expo : Local d'information du Secteur Sauvegardé, rue du Moulin, contre le Parking Decré. Photos exposées visibles de l'extérieur.

Donc pas d'horaire : Tout le mois d'Avril, tous les jours de la semaine et même le dimanche, du lever du soleil à son coucher et même après (vive l'EDF !).

theatre



LE GALLION

Le petit soldat de Paille
théâtre du Gallion
Vendredi 21 Avril 20 H 30
La Bernardière - St Herblai

Soutien à l'unité populaire
pour le socialisme 2ème Circonscription

THEATRE AMATEUR

SAMEDI 22 AVRIL MJEP St NAZAIRE
THEATRE AMATEUR

Les fabuliers... "Superwoman et les autres"
l'irrésistible ascension d'une femme qui réussit très vite tout ce qu'elle entreprend...

LA JUSTICE

La troupe de théâtre Jean RIGOLLET jouera la pièce "La Justice" samedi 22 à 15 H chez les squatt's 6 rue du roi Albert à Nantes

**INFADOC ?
culture & liberté**

Le dernier n° d'Infadoc, revue mensuelle de Culture et Liberté, est consacré au Centre de Culture Populaire (CCP) de St Nazaire. C'est un n° qui peut intéresser tous les militants de CE mais aussi tous ceux pour qui la culture a un lien avec la vie et les luttes ouvrières. Le CCP est une association créée par les CE de la région Nazairienne : entre autres réalisation "Quand tu disais Valéry...", "création collective en milieu ouvrier".

Ce numéro est disponible à la librairie 71 et au local de Culture et Liberté 30 rue de la Boucherie, 44000 Nantes prix 3,50 (+ 1,50 F de part.)

22 -26 Mai

9 H - 18 H stage d'initiation sur l'entreprise, sa place dans l'économie ?

S'adresser à Culture et Liberté.

**PAYSANS
EXPLOITES**

RENCONTRES

22 - 23 Avril : Centre Protestant de l'Ouest
79 Celles sur Belles

"L'exploitation du Travail Paysan" avec A. Mollard auteur de "L'exploitation du Travail Paysan"

VIVRE À BONNEUIL

Un long métrage où Maud Mannoni et son équipe montrent leur pratique dans un centre de soins pour psychotiques, à l'écoute des enfants

MARDI 18 AVRIL 20 H 30
Ciné Club de BLAIN (salle des fêtes)





SOMMAIRE

- PAYSANS Mésanger La victoire au jugement... P 2-3
- Bigard- L'ami Bigard P-4
Bigard, vous avez dit Bigard -P-5..
- Nouvelles des cousins Mouillé de la Vienne-P6.
- OUVRIERS Le nucléaire fait vivre LMT Orvault P-7.
- ENVI-RONNEMENT Marée noire, marée kaki P-8.
Comité anti marée noire P-9.
- JUSTICE Bellavita a été remis en liberté P-9.
- SEXUALITE Un dossier homosexualité? P-10.
- SUITE et DIVERS P-11.
- ECOLE Université iquide...les moniteurs P- 12-13.
- INTERNATIONAL LE Mouvement indien aux USA. P-14.
Boycotter l'Argentine Week-end Amérique du Sud.
- CULTURE P-15..

MARDI 18 AVRIL

- ★ "Vivre à Bonneuil" / au ciné-club de BLAIN , à 20 h 30
- ★ Réunion du COBA , à 20 h 30, à la fraternité protestante.
- ★ Réunion du CRIN est/à 20 H 30 au centre social de la Bottière

MERCREDI 19 AVRIL

- ★ Réunion du collectif PSYCHIATRIE/ centre social de la Bernardière à 20 h 30

JEUDI 20 AVRIL

- ★ Procès des MOUILLÉ/au tribunal paritaire de Nantes à 14 h
- ★ Réunion du COMITE STAGIAIRES BARRE/20 h 30 au FJT, Bd V. Gache

VENDREDI 21 AVRIL

- ★ PROCES de 3 Renvoyeurs de LIVRET MILITAIRE/14 h Palais de justice de Nantes
- ★ GALA de SOUTIEN aux renvoyeurs de livret militaire Maison de Quartier des Dervallières 20 H
- ★ Réunion du comité anti MARÉE NOIRE Frat. protestante à 20 h 30

VENDREDI 21 AVRIL

- ★ Le petit soldat de paille Théâtre du Galion à 20 h 30 au Centre social de la Bernardière à St. Herblain
- ★ FILM sur le mouvement INDIEN aux USA/Bourse du Travail, rue arsène Leloup à 21 h (Aussi le mardi 2 mai, au même endroit)
- ★ Emission RADIO LIBRE 44 à 19h30 sur 90 et 101 Mghz (M.F.)

SAMEDI 22 AVRIL

- ★ A.G. du CRIN à 14h30, 26 bis Bd Robert Schuman à Nantes.
- ★ THEATRE amateur à la MJEP St Na
- ★ FOLK à St Jean de Boiseau à la salle municipale à 20 h30

LUNDI 24 AVRIL

- ★ Réunion du comité de soutien à BELLAVITA à la fraternité protestante à 20h30



- ★ FESTIVAL AFRICAIN à la MJC de REZE du 26 au 30 avril

- ★ Week end AMERIQUE du SUD au Palais des congrès à PARTHENAY du 29 au 30 avril

ABONNEMENT APL

- Un trimestre : 12 numéros : 25 F Soutien : 40 F
- Un semestre : 24 numéros : 50 F Soutien : 80 F
- Un an : 48 numéros : 100 F Soutien : 150 F

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest** et l'envoyer à l'**APL**, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES

- 3 numéros gratuits 8 numéros 10 frs
- Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal

REUNION DE REDACTION

le vendredi: 21 h
ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Telephone: 76 26 33